

AU/31/731/20220711/93

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt de 2 000 000€ auprès de la Caisse d'Epargne

Le Maire de Monteux,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** la délibération n° 02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les programmes d'investissement prévus au budget annexes Saint Hilaire sont en cours d'exécution et qu'il convient de réaliser un emprunt pour un montant de 2 000 000€ euros.

Après avoir analysé les offres de différents établissements prêteurs ;

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, un contrat de prêt d'un montant de 2 000 000 (deux million d'euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 2 000 000 €

Durée : 36 mois

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Amortissement : In Fine

Taux du prêt : Eur 03 + marge de 1,20 %

Frais de dossier : 2 000€

DECIDE de signer le contrat de prêt correspondant avec la Caisse d'Epargne.

Monteux, le 11 juillet 2022

Acte exécutoireEnvoyé le : 13 juillet 2022.
Affiché le : 13 juillet 2022.

Christian GROS



Maire de Monteux